

COMMUNE DE GARANCIÈRES

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Garancières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 5 mai au 11 juin 2025

Par arrêté n°08042025 du 8 avril 2025 Madame Le Maire de Garancières a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Garancières, Place Saint-Pierre, 78890, Garancières, du 5 mai 2025 à 9h00 au 11 juin 2025 à 12h00 soit pendant 38 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Roland REYNOUARD en qualité de commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Garancières, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 5 mai 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 24 mai 2025 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Mairie de Garancières et ou toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur : Mairie de Garancières, Place Saint-Pierre, 78890 Garancières, ou par mail : enquete-publique-6148@registre-dematerialise.fr

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est <https://mairie-garancieres78.fr> et sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6148> qui comporte un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions.

Les observations envoyées par courrier électronique ainsi que les courriers adressés au commissaire enquêteur, seront reçues jusqu'à 12h le mercredi 11 juin 2025 date et heure de fermeture de l'enquête et l'accueil du public.

Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modification du PLU est Madame Ghislaine LESADE, Maire de Garancières.

Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du service urbanisme de la Mairie de Garancières.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Garancières, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie et à la Préfecture des Yvelines.